

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****VENOTRAIN ULCERTEC
46****kit de compression veineuse médicale****Renouvellement d'inscription****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 5 octobre 2021****Faisant suite à l'examen du 5 octobre 2021, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 5 octobre 2021.****Demandeur** : BAUERFEIND FRANCE SARL (France)**Fabricant** : BAUERFEIND AG (Allemagne)Les modèles et références retenus sont ceux proposés par le demandeur dans le [chapitre 1.2](#).**L'essentiel**

Indications retenues	Ulcère d'origine veineuse ou à composante veineuse prédominante (stade C6 de la classification CEAP) avec un indice de pression systolique supérieur à 0,9.
Service rendu (SR)	Suffisant
Comparateur retenu	Autres systèmes de compression multi-types, inscrits sur la LPP.
Amélioration du Service rendu (ASR)	ASR de niveau V
Type d'inscription	Nom de marque
Durée d'inscription	5 ans
Données analysées	Par rapport à l'avis de la Commission du 08/03/2016, aucune nouvelle étude n'a été retenue.
Éléments conditionnant le Service rendu (SR)	

– Spécifications techniques	Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.
– Modalités de prescription et d'utilisation	Sans objet.
Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	Sans objet.
Population cible	Les données épidémiologiques disponibles ne permettant pas de quantifier le nombre de patients correspondant au libellé de l'indication retenue par la Commission, la population cible ne peut être estimée. À titre informatif, l'Assurance Maladie a estimé que 115 000 patients souffrant d'ulcères veineux ou mixtes étaient pris en charge à domicile tous les ans en France ; la population rejointe par la gamme VENOTRAIN ULCERTEC est estimée de l'ordre de 2 500 à 3 000 patients par an.

Avis 1 définitif

Sommaire

1. Objet de la demande	4
1.1 Qualification de la demande	4
1.2 Modèles et références	4
1.3 Conditionnement	5
1.4 Revendications du demandeur	5
2. Historique du remboursement	5
3. Caractéristiques du produit	5
3.1 Marquage CE	5
3.2 Description	6
3.3 Fonctions assurées	6
3.4 Acte associé	6
4. Service rendu (SR)	6
4.1 Intérêt du produit	6
4.2 Intérêt de santé publique	8
4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)	9
5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)	10
5.1 Spécifications techniques minimales	10
5.2 Modalités de prescription et d'utilisation	10
6. Amélioration du Service rendu (ASR)	10
6.1 Comparateur(s) retenu(s)	10
6.2 Niveau d'ASR	10
7. Durée d'inscription proposée	10
8. Population cible	10

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – octobre 2021

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande de renouvellement d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

Les modèles et références proposés par le demandeur sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Modèles	Tailles (circonférence / longueur du mollet)	sous bas	Références
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA CL 2	L / court		4046445329074
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA CM 2	M / court		4046445329067
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA CS 2	S / court		4046445329050
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA CXL2	XL / court		4046445329081
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA CXS2	XS / court		4046445329043
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA LL 2	L / long		4046445329128
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA LM 2	M / long		4046445329111
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA LS 2	S / long		4046445329104
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA LXL2	XL / long		4046445329135
VENOTRAIN ULC.46 CHAU BLA LXS2	XS / long		4046445329098
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT CXS	XS Normal / court		4046445872518
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT CS	S Normal / court		4046445872525
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT CM	M Normal / court		4046445872532
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT CL	L Normal / court		4046445872549
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT CXL	XL Normal / court		4046445872556
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT LXS	XS Normal / long		4046445872563
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT LS	S Normal / long		4046445872570
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT LM	M Normal / long		4046445872587
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT LL	L Normal / long		4046445872594
VENOTRAIN ULC.46 N+ CH NAT LXL	XL Normal / long		4046445872600
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT CXS 2	XS Plus / court		4046445872617
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT CS 2	S Plus / court		4046445872624
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT CM 2	M Plus / court		4046445872631
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT CL 2	L Plus / court		4046445872648
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT CXL 2	XL Plus / court		4046445872655
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT LXS 2	XS Plus / long		4046445872662
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT LS 2	S Plus / long		4046445872679
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT LM 2	M Plus / long		4046445872686
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT LL 2	L Plus / long		4046445872693
VENOTRAIN ULC.46 CHAU NAT LXL 2	XL Plus / long		4046445872709

1.3 Conditionnement

Chaque conditionnement de VENOTRAIN ULCERTEC 46 contient :

- deux sous-bas blancs de classe II¹ (18 mmHg) pointe du pied fermée ;
- un sur-bas nature de classe III (23 – 27 mmHg) pointe du pied ouverte ;
- une aide à l'enfilage ;
- une notice d'instruction.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indications revendiquées

La demande de renouvellement d'inscription concerne l'indication suivante : ulcère d'origine veineuse ou à composante veineuse prédominante (stade C6 de la classification CEAP) avec un indice de pression systolique supérieur à 0,9.

1.4.2 Comparateurs revendiqués

Les comparateurs revendiqués sont les systèmes compressifs multicouches PROFORE, URGO K2, URGO K2 LATEX FREE et 3M COBAN 2.

1.4.3 ASR revendiquée

ASR de niveau V.

2. Historique du remboursement

VENOTRAIN ULCERTEC 46 a été évalué pour la première fois par la Commission en 2016². Sa prise en charge par l'Assurance Maladie, sous nom de marque, fait suite à l'arrêté du 02/03/2017³ (Journal officiel du 07/03/2017) : système de compression veineuse, BAUERFEIND, VEINOTRAIN ULCERTEC 46 (code LPP 1367412). Un complément de gamme (tailles supplémentaires) a été évalué par la Commission en 2017⁴ et a fait l'objet de l'arrêté du 13/10/2017 (Journal officiel du 17/10/2017)⁵.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Classe I, déclaration CE de conformité par le demandeur.

¹ Classification des bas en fonction de la pression de compression mesurée au niveau de la cheville : entre 10 et 15 mmHg : classe I, entre 15,1 mmHg et 20 mmHg : classe II, entre 20,1 et 36 mmHg : classe III, supérieur à 36 mmHg : classe IV.

² Avis de la Commission VEINOTRAIN ULCERTEC 39 du 8 mars 2016.

³ Arrêté du 02/03/2017 relatif à l'inscription de VENOTRAIN ULCERTEC 39 de la société BAUERFEIND au chapitre 3 du titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, publié au Journal Officiel de la République Française le 07/03/2017. <http://www.legifrance.gouv.fr/>

⁴ Avis de la Commission VEINOTRAIN ULCERTEC 39 du 11 juillet 2017, complétant l'avis du 8 mars 2016.

⁵ Arrêté du 13/10/2017 portant modification des conditions d'inscription des kits de compression veineuse médicale VENOTRAIN ULCERTEC 39 et VENOTRAIN ULCERTEC 46 de la Société BAUERFEIND FRANCE SARL au titre Ier de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, publié au Journal Officiel de la République Française le 17/10/2017. <http://www.legifrance.gouv.fr/>

3.2 Description

VENOTRAIN ULCERTEC 46 est un système de bas de compression médicale composé de 2 bas de compression médicale superposés : un sous-bas et un sur-bas. Le sous-bas sert à maintenir la compression de manière optimale. Le sur-bas remplace la bande de compression.

La force de compression du sous-bas est de 18 mmHg (classe I). Le sur-bas assure une pression constante comprise entre 23 et 27 mmHg (classe III). La force de pression exercée par VENOTRAIN ULCERTEC 46 est de 40 à 46 mmHg.

La composition des sous-bas et sur-bas VENOTRAIN ULCERTEC est décrite ci-dessous :

- les sous-bas : 89 % de polyamide + 11 % d'élasthanne ;
- le sur-bas : 77 % de polyamide + 23 % d'élasthanne.

VENOTRAIN ULCERTEC 46 peut être posé directement par le patient. Cependant, en fonction de la position de l'ulcère sur la jambe et de l'éventuelle obésité du patient, la pose peut nécessiter l'intervention d'un infirmier.

La durée de port maximale du bas de compression est de 6 mois. Le fabricant recommande de retirer la nuit les bas avec un niveau de compression plus élevé.

Seul un professionnel formé est habilité à procéder à l'ajustage de départ du produit. Les bas sont lavables selon les recommandations du fabricant décrit dans la notice d'utilisation.

3.3 Fonctions assurées

La compression exercée par VENOTRAIN ULCERTEC 46 conduirait à une diminution du calibre des veines, une augmentation du flux et du débit veineux, à une diminution de la pression veineuse, à une réduction des œdèmes et à une augmentation de la micro-circulation cutanée avec augmentation des capillaires. Ces modifications ont pour objectif de restaurer le processus de cicatrisation de l'ulcère.

3.4 Acte associé

Les actes sont référencés dans la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP⁶) dans les articles du titre XVI « Soins infirmiers » :

- Article 3 « pansements lourds et complexes » : Pansements lourds et complexes nécessitant des conditions d'asepsie rigoureuse :

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pansement d'ulcère ou de greffe cutanée, avec pose de compression	5,1	AMI ou SFI ⁷

4. Service rendu (SR)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet thérapeutique / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Rappel des avis précédemment émis par la commission

⁶ Nomenclature Générale Des Actes Professionnels (NGAP), version du 01/07/2021 (<http://www.ameli.fr/>).

⁷ AMI : Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière, à l'exception des actes infirmiers de soins qui donnent lieu à application de la lettre clé AIS. SFI : Soins infirmiers pratiqués par la sage-femme

Dans son avis du 08/03/2016⁸, la Commission s'est prononcée pour un service attendu suffisant, avec une ASA de niveau V par rapport aux systèmes compressifs multicouches PROFORE, URGO K2, URGO K2 LATEX FREE et 3M COBAN 2, sur la base d'une étude contrôlée randomisée ouverte (134 patients randomisés). L'objectif était de comparer l'efficacité de VENOTRAIN ULCERTEC aux bandes de compression veineuse ROSELASTIC 530 dans le traitement de l'ulcère veineux de jambe. Le critère de jugement principal était le taux de cicatrisation complète à 12 semaines.

4.1.1.2 Nouvelles données spécifiques

Les nouveaux éléments de preuve spécifiques s'appuient sur l'étude Korschake et al 2016⁹. Cette étude contrôlée en cross-over a évalué pour inclusion 19 patients et inclus 16 patients. L'objectif était de comparer les effets de VENOTRAIN ULCERTEC 39, VENOTRAIN ULCERTEC 39 AG et VENOTRAIN ULCERTEC 46 AG (les chiffres 39 et 46 correspondent à la pression exercée en mm Hg et la dénomination AG correspond aux kits comprenant des bas-cuisse). Les kits étaient utilisés 8h par jour pendant une semaine. Chaque cross-over était accompagné d'une période de 7 jours sans traitement. Aucun critère de jugement principal n'était décrit. Les critères suivis étaient le volume de la cuisse et de la jambe, la fraction d'éjection veineuse, l'indice de remplissage veineux ; des questionnaires portant sur la qualité de vie et sur le confort étaient utilisés.

L'étude présente de nombreuses limites méthodologiques, incluant notamment les faibles effectifs, l'absence de critère de jugement principal défini a priori, une absence de description de la méthode de randomisation éventuelle, pas de calcul de la taille d'échantillon ni de procédures d'évaluation indépendante et/ou en simple ou double insu. Compte tenu de sa faible qualité méthodologique et des effectifs limités inclus, cette étude n'est pas retenue par la Commission.

4.1.1.3 Événements indésirables

Événements indésirables des essais cliniques

L'étude Korschake et al 2016 ne comporte pas de description des événements indésirables éventuels.

Matériorivigilance

D'après le demandeur, aucun événement de matériorivigilance n'a été rapporté pour VENOTRAIN ULCERTEC 46 entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020.

4.1.1.4 Bilan des données

Par rapport à la précédente évaluation de la gamme VENOTRAIN ULCERTEC 46, aucune nouvelle étude n'a été retenue.

4.1.2 Place dans la stratégie thérapeutique

Selon les préconisations de la CNEDiMTS¹⁰, les indications des systèmes de compression médicale dans les affections veineuses chroniques s'établissent comme suit :

<i>Situation clinique</i>	<i>Dispositifs</i>	<i>Modalités</i>
Varices 3mm (stade C2)	bas (chaussettes, bas-cuisse collants) de 15 à 20 ou 20 à 36 mmHg	Traitement au long cours

⁸ Avis de la CNEDiMTS du 08/03/2016. VENOTRAIN ULCERTEC 39, kit de compression veineuse médicale. [https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CEPP-5043_VENOTRAIN%20ULCERTEC%2039_08_mars_2015_\(5043\)_avis.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CEPP-5043_VENOTRAIN%20ULCERTEC%2039_08_mars_2015_(5043)_avis.pdf)

⁹ Korschake W, Riebe H, Padiati P, Haase H, Jünger M, Lutze S. Compression in the treatment of chronic venous insufficiency: Efficacy depending on the length of the stocking. Clin Hemorheol Microcirc. 2016;64(3):425-434.

¹⁰ Compression médicale dans les affections veineuses chroniques – Fiche BUTS HAS 2010; <http://www.has-sante.fr>

Après sclérothérapie ou chirurgie des varices	bas indiqués pour les varices ou bandes sèches à allongement court	4 à 6 semaines
Œdème chronique (stade C3)	bas (chaussettes, bas-cuisse, collants) de 20 à 36 mmHg ou bandes sèches à allongement court ou long	Traitement au long cours, avec une réévaluation régulière du rapport bénéfices/risques
Pigmentation, eczéma veineux (stade C4a)	bas (chaussettes, bas-cuisse, collants) de 20 à 36 mmHg ou bandes sèches inélastiques ou à allongement court ou bandes enduites	
Lipodermatosclérose, hypodermite veineuse, atrophie blanche (stade C4b)	bandes sèches inélastiques ou à allongement court ou bandes enduites ou bas (chaussettes, bas-cuisse, collants) de 20 à 36 mmHg (au stade chronique)	
Ulcère cicatrisé (stade C5)	bas (chaussettes, bas-cuisse, collants) de 20 à 36 ou > 36 mmHg ou bandes sèches à allongement court	
Ulcère actif (stade C6)	bandages multitypes en première intention ou bandes sèches inélastiques ou à allongement court ou bandes enduites ou bas (chaussettes, bas-cuisse collants) > 36 mmHg	jusqu'à cicatrisation complète

La catégorie des bas (chaussettes, bas-cuisse collants) ayant une pression de compression > 36 mmHg dont ULCERTEC VENOTRAIN 46 fait partie est indiquée dans :

- l'ulcère cicatrisé (stade C5), dans le cadre d'un traitement au long cours, avec une réévaluation régulière du rapport bénéfices/risques ;
- l'ulcère actif (stade C6) jusqu'à cicatrisation complète.

Conclusion sur l'intérêt du produit

Au vu des données disponibles, la Commission a trouvé un intérêt thérapeutique aux kits VENOTRAIN ULCERTEC 46 dans la stratégie thérapeutique de prise en charge des ulcères d'origine veineuse ou à composante veineuse prédominante (stade C6 de la classification CEAP) avec un indice de pression systolique supérieur à 0,9.

4.2 Intérêt de santé publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

Dans la majorité des cas, les ulcères ne mettent pas en jeu le pronostic vital. Les ulcères infectés peuvent mettre en jeu le pronostic vital. La chronicité des ulcères et l'aspect des cicatrices peuvent entraîner une dégradation plus ou moins marquée de la qualité de vie.

Les ulcères sont à l'origine d'un handicap et d'une dégradation marquée de la qualité de vie.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Les données françaises concernant les ulcères de jambe sont peu nombreuses. Une enquête de prévalence des plaies chroniques dans 14 établissements gériatriques a estimé la prévalence globale des plaies chroniques à 8,3 %, et celle des ulcères de jambe à 1,6 %¹¹.

L'évaluation de la prévalence et de l'incidence des ulcères de jambe dans la population générale repose principalement sur des données internationales. Les résultats issus des études épidémiologiques

¹¹ Caron-Mazet J et al. Enquête de prévalence et des pratiques de prise en charge des plaies chroniques dans 14 établissements gériatriques du Haut-Rhin. Ann Dermatol Venerol 2007;134(8):645-51.

internationales sont peu comparables compte tenu de l'hétérogénéité des schémas expérimentaux utilisés (études réalisées en population ou dans des sous-groupes spécifiques, classes d'âge non superposables, inclusion ou exclusion des ulcères de pied, existence ou inexistence d'une validation clinique des cas et d'une définition claire de l'ulcération, sélection ou non des ulcères selon l'étiologie). Dans son rapport de 2014¹², l'Assurance Maladie rapporte une prévalence des ulcères de jambe dans la population générale comprise entre 0,10 et 0,80 %, ce qui, extrapolé à la population française actuelle en 2021, représenterait de 67 000 à 539 000 personnes¹³. Dans ce même rapport de l'Assurance Maladie, une analyse à partir des données de remboursement a permis d'estimer que 115 000 patients souffrant d'ulcères veineux ou mixte étaient pris en charge à domicile tous les ans en France.

Des données préliminaires d'une étude française de prévalence en ville ont montré que les ulcères des membres inférieurs constituaient le type de plaie le plus fréquemment vu par les infirmiers libéraux, soit environ 26 % de l'ensemble des plaies prises en charge, soit plus de la moitié des plaies chroniques¹⁴.

Aucune donnée épidémiologique française postérieure à 2014 n'a été identifiée.

À titre d'information, une étude de prévalence a été réalisée dans la région de Barcelone¹⁵, portant sur la population des plus de 40 ans. Cette étude a estimé que la prévalence des ulcères de jambe veineux était comprise entre 0,8 et 2,2 cas pour 1 000 personnes/an, chez les plus de 40 ans. L'incidence comme la prévalence doubleraient entre 40 et plus de 65 ans.

4.2.3 Impact

VENOTRAIN ULCERTEC 46 répond à un besoin déjà couvert.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu de la fréquence et du caractère de gravité des ulcères d'origine veineuses ou à composante veineuse prédominante (stade C6 de la classification CEAP) avec un indice de pression systolique supérieur à 0,9 dans la population française, VENOTRAIN ULCERTEC 46 a un intérêt de santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service rendu (SR)

Au regard de l'effet thérapeutique dans le traitement des ulcères veineux de jambe, VENOTRAIN ULCERTEC 46 présente un intérêt de santé publique compte tenu de la gravité, la fréquence et l'impact de ce type de plaies.

La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé estime que le Service rendu (SR) est suffisant pour le renouvellement d'inscription de VENOTRAIN ULCERTEC 46 sur la liste des Produits et Prestations et prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

La Commission recommande une inscription sous nom de marque et retient les indications suivantes : Ulcère d'origine veineuse ou à composante veineuse prédominante (stade C6 de la classification CEAP) avec un indice de pression systolique supérieur à 0,9.

¹² Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : propositions de l'Assurance maladie pour 2014. Disponible sur <http://www.ameli.fr>

¹³ Population totale par sexe et âge au 1er janvier 2020, France. INSEE.

¹⁴ Vallois B, Premiers résultats de l'enquête VULNUS - Une photographie des plaies en France. Le Quotidien du Médecin N°8581 du 3 juin 2009.

¹⁵ Berenguer Pérez M. et al. Epidemiology of venous leg ulcers in primary health care: Incidence and prevalence in a health centre—A time series study (2010 - 2014). *International wound journal*, 2019, 16(1), 256-265.

5. Éléments conditionnant le Service rendu (SR)

5.1 Spécifications techniques minimales

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

5.2 Modalités de prescription et d'utilisation

Sans objet

6. Amélioration du Service rendu (ASR)

6.1 Comparateurs retenus

Les autres systèmes de compression multi-types, inscrits sur la LPP.

6.2 Niveau d'ASR

La Commission s'est prononcée pour une absence d'Amélioration du Service rendu (ASR V) de VENOTRAIN ULCERTEC 46 par rapport aux autres systèmes de compression multi-types, inscrits sur la LPP.

7. Durée d'inscription proposée

5 ans

8. Population cible

Les données épidémiologiques disponibles (cf. paragraphe 4.2.2) n'ont pas permis d'identifier l'incidence de l'ensemble des ulcères veineux dans la population française. Par ailleurs les données interrégimes de remboursement de l'Assurance maladie pour la France entière¹⁶, rapportent que pour la gamme VENOTRAIN ULCERTEC 39, 726 personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement du dispositif en 2019 et 1 118 personnes en 2020 (ainsi que, pour la gamme VENOTRAIN ULCERTEC 46, 1 979 personnes en 2019 et 1 734 personnes en 2020).

Les données épidémiologiques disponibles ne permettant pas d'estimer la population cible correspondant aux libellés des indications retenues par la Commission, la population cible de VENOTRAIN ULCERTEC 46 ne peut être estimée. À titre informatif, l'Assurance Maladie a estimé que 115 000 patients souffrant d'ulcères veineux ou mixtes étaient pris en charge à domicile tous les ans en France¹⁷ ; la population rejointe par la gamme VENOTRAIN ULCERTEC est estimée de l'ordre de 2 500 à 3 000 patients par an.

¹⁶ Source : Open LPP : base complète interrégimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php>

¹⁷ Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : propositions de l'Assurance maladie pour 2014. https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2014.pdf